Nations Unies

S/PV.6721



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6721e séance

Jeudi 23 février 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Ohin	(Togo)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Bonne
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2012/43)

12-23926 (F)







La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2012/43)

Le Président : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Australie, du Brésil, du Japon, de la Malaisie et de la Nouvelle-Zélande à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2012/106, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, le Brésil, les États-Unis d'Amérique, la France, le Guatemala, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies, publié sous la cote S/2012/43.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Azerbaïdjan, Chine, Colombie, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2037 (2012).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se réjouit d'avoir coparrainé la résolution 2037 (2012). Comme nous l'avons clairement indiqué dans notre déclaration au Conseil hier, nous nous félicitons du Plan commun de transition signé entre le Gouvernement du Timor-Leste et la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), dont nous pensons qu'il peut servir de modèle pour les futures transitions du maintien de la paix à la consolidation de la paix.

Nous exhortons l'ONU et les États hôtes à s'employer ensemble à élaborer des plans complets et détaillés aux fins de la préservation de la stabilité future d'un pays soutenu par le Conseil de sécurité.

Nous n'avons pas de doute que l'ONU et le Gouvernement du Timor-Leste maintiendront la coopération qui a permis l'élaboration du Plan commun de transition afin de se prononcer clairement sur la forme, le concept et les objectifs de la présence des Nations Unies après le retrait de la MINUT.

Le Conseil de sécurité a là une occasion exceptionnelle de donner à la présence des Nations Unies une nouvelle forme lui permettant de concourir aux efforts menés par le Timor pour maintenir la paix et remédier aux problèmes à plus long terme en matière de consolidation de la paix. Nous sommes déterminés à veiller à la prise en compte des vues du Gouvernement et du peuple timorais durant cette période de transition.

Par ailleurs, pour nous, il est évident que rien dans le paragraphe 21 de la résolution ne saurait être interprété comme limitant ou qualifiant le rôle ou le pouvoir de décision du Conseil s'agissant de la définition du mandat et de la configuration des missions des Nations Unies.

Le Président : Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 25.